

publique. Aujourd'hui, le ministère comprend, outre le ministre et le sous-ministre, deux sous-ministres associés, l'un chargé du secteur catholique et l'autre du secteur non catholique. Ce remaniement a entraîné de fortes augmentations des dépenses au titre de l'enseignement pour financer la construction de nouvelles écoles, accroître le nombre des enseignants et acquérir du matériel supplémentaire. En septembre 1971, il y avait 64 conseils scolaires régionaux (55 catholiques et 9 protestants) et 993 conseils scolaires locaux affiliés.

Des classes maternelles pour les enfants de cinq ans font maintenant partie du système scolaire et en 1971-72, plus de 90% de la population âgée de cinq ans y était inscrite. L'enseignement primaire, destiné aux enfants âgés de six à 11 ans, se donne dans les écoles publiques administrées par des conseils scolaires locaux. Depuis la rentrée scolaire de 1968, ne sont admis en première année que les enfants âgés de six ans au 1er octobre. Le nouveau système comprend six années d'école primaire, cinq années d'école secondaire et le collégial qui se donne dans des établissements postsecondaires non universitaires. Une autre tendance apparaît également en faveur d'un programme polyvalent comprenant des cours à options et fondé sur le principe de la progression par matières.

Le ministère fédéral des Affaires indiennes et du Nord canadien s'occupe de l'enseignement des enfants esquimaux du nord du Québec et utilise le programme scolaire établi par le ministère de l'Éducation du Québec.

Les collèges d'enseignement général et professionnel (CEGEP), apparus au début de l'année scolaire 1967-68, ont remplacé nombre d'anciens collèges classiques, d'écoles normales, d'écoles de sciences infirmières et d'instituts techniques. Ces collèges, actuellement au nombre d'environ 40, admettent les élèves qui ont terminé avec succès la 11e année et leur offrent des programmes techniques terminaux de trois ans et des programmes de formation générale de deux ans nécessaires pour entrer à l'université. Les collèges classiques ou privés offrent un programme de deux ans de passage à l'université équivalent à celui des CEGEP et couronné par un diplôme d'études collégiales. Les élèves peuvent toutefois poursuivre leurs études dans ces établissements et préparer un grade qui leur sera décerné par l'université à laquelle le collège est affilié.

Il y a actuellement quatre CEGEP anglais au Québec. L'Université McGill, l'Université Sir George Williams et le Collège Loyola (maintenant affilié à l'Université Sir George Williams) offrent également un programme de deux ans équivalent à celui des CEGEP et qui précède le programme universitaire de trois ans, arrangement provisoire en attendant la création d'autres CEGEP anglais. Les programmes menant au diplôme d'infirmière (autorisée) se donnent maintenant exclusivement dans les CEGEP. Il existe encore des écoles normales au Québec mais de plus en plus la formation pédagogique se donne dans les universités aux étudiants ayant terminé le programme de formation générale des CEGEP. Il y a au Québec plusieurs universités et collèges qui offrent un large éventail de programmes menant à un grade, diplôme ou certificat.

Ontario. En vertu des récentes modifications à la Loi sur les écoles de l'Ontario, les districts de comté ont remplacé les anciennes circonscriptions individuelles qui étaient administrées par des conseils de trois membres. Les grandes villes comme Toronto et Ottawa sont toutefois à part et elles administrent leur propre système scolaire. Quant aux écoles catholiques, le choix est laissé à leur discrétion. Presque partout en Ontario la séparation entre l'administration des écoles primaires et des écoles secondaires a été abolie et ces écoles relèvent maintenant du même conseil. L'existence d'un seul conseil pour chaque comté a amené une réduction spectaculaire du nombre des districts qui sont passés de plusieurs milliers à moins de 200. Une modification importante apportée à la Loi en 1969 prévoit des écoles pour les enfants arriérés mais éducatibles, qui seront placées sous l'autorité d'un conseil scolaire spécial.

En Ontario, la scolarité s'étend sur 13 ans jusqu'à l'immatriculation senior et elle comprend une classe maternelle et une préscolaire. La structure principale est la suivante: école primaire (maternelle et 1re à 8e année) et école secondaire (9e à 13e année). Il existe cependant une variante, soit la formule 6-3-4: école primaire (maternelle et 1re à 6e année), école secondaire 1er cycle (7e à 9e année) et école secondaire 2e cycle (10e à 13e année).

L'une des plus récentes innovations est l'emploi d'un «système de crédits» pour remplacer l'ancienne section de la 9e à la 12e année menant au diplôme d'études secondaires. Cette nouvelle formule permettra, grâce à un horaire plus souple, de donner aux élèves une plus grande liberté de choix parmi une gamme croissante de matières, voire même la création d'«horaires individuels». Un crédit représente un cours terminé avec succès, en général après